

# Biodiversité au Bénin : L'ONG NABEN initie au rugby pour la restauration des écosystèmes à Agonvè

*Le vendredi 25 octobre 2024 a eu lieu au complexe fluviolacustre d'Agonvè le lancement officiel du projet, intitulé « Tackling Nature's Challenges : Initiation au Rugby pour la Restauration des écosystèmes forestiers et humides d'Agonvè ». Une initiative de l'ONG Naben, en partenariat avec l'association Grandir avec le Rugby, le service des Eaux Forêts et Chasse, Ecological Esquads-Benin et soutenue financièrement par Play For Nature. L'objectif est de promouvoir la protection de l'environnement et la restauration des écosystèmes dégradés à travers le sport, tout en initiant les jeunes (élèves) à la pratique du rugby.*



Cette cérémonie de lancement a rassemblé de nombreux acteurs locaux et régionaux de la biodiversité pour sensibiliser la communauté à la préservation de la nature à travers le sport. L'initiative est également inscrite dans une démarche pédagogique en initiant les jeunes, en particulier les élèves,

à la pratique du rugby, un sport porteur de valeurs de solidarité et de respect de l'environnement.

Chams-dine Affo, forestier et responsable de la section communale Eaux, Forêts et Chasse de Zangnanado, ne doute pas que la préservation de nos ressources naturelles est essentielle pour faire face aux défis environnementaux d'aujourd'hui. C'est pourquoi affirme-t-il, « Il est important pour chacun de nous de prendre soin de l'environnement en plantant des arbres en abondance »

Habib Agossou, chargé du projet invite les parents à permettre que les enfants puissent prendre part activement au projet afin de permettre que les résultats soient atteints.

« Le sport en général et particulièrement le rugby renforce la santé humaine tout en sensibilisant au respect de la nature », a déclaré, le représentant de l'association Grandir avec le Rugby, Gildas Houkpatin, qui a introduit la première communication de la journée sur le thème : 'Sport et Écologie : un duo gagnant pour la protection de l'environnement.

Les différentes présentations ont permis de souligner les bienfaits de la restauration des écosystèmes pour les communautés locales et la biodiversité, rappelant que le changement climatique nécessite des actions collectives et locales pour une résilience renforcée.

Les acteurs présents ont ensuite participé à une plantation d'arbres symbolique, marquant le début du processus de réhabilitation du complexe fluvio-lacustre. Des plants de palétuviers et de Ceiba pentandra ont été introduits dans le paysage. Aux côtés des élèves, les sages et têtes couronnées de la localité ont également pris part aux activités, démontrant leur soutien et leur implication active dans la protection de leur environnement.

Le moment marquant de cette journée a été l'initiation au rugby. En effet, les élèves, encadrés par l'équipe de

l'association Grandir avec le Rugby, ont découvert ce sport et ses valeurs : engagement, persévérance et respect – autant d'attributs nécessaires pour mener à bien des projets de protection de l'environnement.

Le succès de cette première semaine dédiée au lancement du projet ouvre la voie à des actions futures pour la préservation des écosystèmes locaux à Agonvè.

*Megan Valère SOSSOU*

---

## **DGEFC : 44 sous-officiers obtiennent leurs Diplômes d'Aptitude Professionnelle**

*La Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) a célébré, mardi 03 septembre 2024, la fin de formation et la remise de Diplôme d'Aptitude Professionnelle (DAP) à 44 sous-officiers, dont six femmes. Cette cérémonie s'est déroulée sous la présidence de Madame Jeanne ADANBIOKOU AKAKPO, Directrice de cabinet du Ministre du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable (MCVT), représentant Monsieur José TONATO, le Ministre.*



Organisée à Akpakpa, au siège de la DGEFC, cette formation de 90 jours a permis aux stagiaires de se perfectionner dans des domaines variés : Conservation de la Faune, Aménagement et Gestion des Aires Protégées, Foresterie Rurale, ainsi que des modules sur la législation et la pratique administrative. Ils ont également bénéficié d'un entraînement physique et militaire, afin de renforcer leur capacité à protéger efficacement les ressources naturelles du pays.

Dans son discours, la Directrice de cabinet a souligné l'engagement du gouvernement à améliorer les compétences du personnel forestier. Elle a encouragé les récipiendaires à poursuivre leurs efforts et à mettre à profit leurs nouvelles compétences pour protéger l'environnement et la biodiversité.

Monsieur Rémi HEFOUME, Directeur Général des Eaux, Forêts et Chasse, a exprimé sa reconnaissance au Président de la République et au Ministre pour leur soutien indéfectible. Il a exhorté les sous-officiers à faire preuve de professionnalisme et de probité dans leurs fonctions futures.

De son côté, Madame Charlotte OKUNDE, Directrice de l'École Nationale des Eaux, Forêts et Chasse, a salué les réformes en

cours, notamment la loi 2020-18 du 03 juillet 2020, qui renforce le statut des fonctionnaires forestiers. Elle a insisté sur l'importance de ces mesures pour préparer le personnel aux défis liés aux changements climatiques.

Les diplômés, représentés par leur porte-parole Innocent GAMMENON, ont exprimé leur gratitude pour cette formation et se sont engagés à contribuer pleinement à la gestion durable des ressources naturelles. Ils ont tous obtenu des moyennes supérieures à 12/20, avec 07 mentions très bien, 34 mentions bien, et 03 mentions assez bien.

*Megan Valère SOSSOU*

---

## **Recrutement de 105 fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse au Bénin**

Le Directeur Général des Eaux, Forêts et Chasse lance un concours de recrutement de 105 fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse dont 95 gardes forestiers, 05 contrôleurs et 05 conservateurs. Plus d'informations [ici](#)



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS, EN CHARGE DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION GENERALE DES EAUX-FORETS ET CHASSE

TEL. : (229) 21-33-06-62 FAX : 21-33-21-92/21-33-04-21 BP. 393 COTONOU (R. BENIN)

E-mail : «dgefmc\_mcvdd@cadredevie.bj»

---

## LE DIRECTEUR GENERAL

---

N° 1000 /DGEFC/DOGP/SRSAS/SA

Cotonou, le **10 OCT 2023**

### COMMUNIQUÉ RADIODIFFUSÉ

**(A diffuser 02 fois par jour du 12 au 27 octobre 2023 à Cotonou et à Parakou)**

Le Directeur Général des Eaux, Forêts et Chasse, communique :

Il est organisé au titre de l'année 2023, un concours de recrutement de cent cinq (105) Fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse dont :

- quatre-vingt-quinze (95) gardes forestiers ;
- cinq (05) contrôleurs ; et
- cinq (05) conservateurs.

#### **1- CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS**

Les candidats doivent remplir les conditions ci-après :

Peuvent faire acte de candidature à ce concours de recrutement, les personnes des deux sexes remplissant les conditions ci-après :

##### **1.1- Pour le corps des gardes forestiers**

- être de nationalité béninoise ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- n'être frappé(e) d'aucune incapacité prévue par la loi ;
- être âgé (e) de 18 ans au moins et de 25 ans au plus au 31 décembre 2023 (être né (e) au plus tôt le 31 décembre 1998 et au plus tard le 31 décembre 2005) ;
- ne pas être agent de l'Etat ;
- être titulaire du Brevet d'Études Agricoles Tropicales (BEAT) option Eaux, Forêts et Chasse (EFC) ou Production Végétale (PV) ou autres titres reconnus équivalents ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une poursuite judiciaire, d'une incarcération ni d'une condamnation même assortie de sursis.

##### **1.2- Pour le corps des contrôleurs**

- être de nationalité béninoise ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;

- n'être frappé (e) d'aucune incapacité prévue par la loi ;
- être âgé (e) de 18 ans au moins et de 30 ans au plus au 31 décembre 2023 (être né (e) au plus tôt le 31 décembre 1993 et au plus tard le 31 décembre 2005) ;
- ne pas être agent de l'Etat ;
- être titulaire du Diplôme d'Études Agricoles Tropicales (DEAT) option foresterie ou autre diplôme reconnu équivalent ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une poursuite judiciaire, d'une incarcération ni d'une condamnation même assortie de sursis.

### **1.3- Pour le corps des conservateurs**

- être de nationalité béninoise ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- n'être frappé (e) d'aucune incapacité prévue par la loi ;
- être âgé (e) de 18 ans au moins et de 30 ans au plus au 31 décembre 2023 (être né (e) au plus tôt le 31 décembre 1993 et au plus tard le 31 décembre 2005) ;
- ne pas être agent de l'Etat ;
- être titulaire du diplôme d'Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasse ou d'un Diplôme d'Ingénieur des Travaux des Eaux, Forêts et Chasse ou autre diplôme reconnu équivalent ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une poursuite judiciaire, d'une incarcération ni d'une condamnation même assortie de sursis.

Pour chacun des corps ci-dessus énumérés, la limite d'âge pour le recrutement par concours direct est prorogée de la durée légale du service militaire éventuellement accompli.

## **2- DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- un extrait d'acte de naissance légalisé ou toute autre pièce tenant lieu ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt du dossier ;
- une copie légalisée du diplôme du Brevet d'Études Agricoles Tropicales (BEAT) option Eaux, Forêts et Chasse (EFC) ou Production Végétale (PV) ou autres titres reconnus équivalents (pour les candidats au corps des gardes forestiers) ;
- une copie légalisée du Diplôme d'Études Agricoles Tropicales (DEAT) option foresterie ou autre diplôme reconnu équivalent (pour les candidats au corps des contrôleurs) ;
- une copie légalisée du Diplôme d'Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasse ou du Diplôme d'Ingénieur des Travaux des Eaux, Forêts et Chasse ou autre diplôme reconnu équivalent (pour les candidats au corps des conservateurs) ;

- un certificat médical d'aptitude physique signé d'un médecin-militaire ou d'un médecin-chef de zone ;

Les récépissés de dépôt de diplôme de même que les certificats d'authenticité délivrés par la commission nationale d'étude des équivalences de diplômes ne tiennent pas lieu de diplôme ni d'équivalence.

- une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité (les récépissés de dépôt de demande de la Carte Nationale d'Identité ne sont pas acceptés) ;
- une copie du certificat de position militaire pour les candidats militaires démobilisés.

Les dossiers de candidature sont déposés en ligne sur le site [www.concours.dgefci](http://www.concours.dgefci) du **12 au 27 octobre 2023 à 17 heures précises.**

Les droits d'inscription fixés à dix mille (10.000) francs CFA sont payés en ligne sur la plateforme.

### **3- MATIÈRE DE COMPOSITION**

Le concours de recrutement sera organisé en deux phases à savoir :

- une phase sportive qui portera sur les épreuves suivantes :
  - a. vitesse (100 m pour les candidats du sexe masculin et 80 m pour les candidats du sexe féminin) ;
  - b. endurance (1000 m pour les candidats du sexe masculin et 800 m pour les candidats du sexe féminin), et
  - c. grimper (2 fois 5 m pour les candidats du sexe masculin et 1 fois 5 m pour les candidats du sexe féminin) ;
- une phase écrite qui portera sur les épreuves suivantes :
  - d. composition française coefficient 1 ;
  - e. foresterie coefficient 2.

### **4- CENTRE DE COMPOSITION**

Les épreuves sportives se dérouleront dans les villes de **Parakou, Natitingou, Abomey, Lokossa, Porto-Novo et Abomey-Calavi.**

Les épreuves écrites se dérouleront dans les villes de **Parakou, Dassa-Zoumé et Cotonou.**



**Conservateur-Major Principal Rémi HEFOUME**

(Directeur Général des Eaux, Forêts et Chasse pi)

# **ATELIER CAMPAGNE IMET 2023 DES RESERVES DE BIOSPHERE L'EFFICACITE DE GESTION DE LA RESERVE DU MONO EVALUEE**

*L'étape d'évaluation de l'efficacité de gestion de la réserve de biosphère du Mono s'est achevée ce jeudi 20 juillet 2023. Pendant 72 heures plusieurs acteurs clés ont été réunis à Grand-Popo par le Projet Benkadi pour cet exercice dont la finalité est d'appuyer le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (Cenagref) pour actualiser des Plans d'Aménagement et de Gestions(Pag) des réserves du Mono et ensuite de la basse vallée de l'Ouémé en y intégrant les aspects changement climatique et genre avec une planification des activités sur les 10 années à venir.*



Pour ce processus d'actualisation du Pag du Mono, la phase campagne Imet d'évaluation a réuni entre autres : des Maires, des cadres du cenagref, les Accb, le Maep, la Dgefc, le comité national Mab Unesco etc. En expliquant les radars issus de l'évaluation de la gestion antérieure du Pag de la réserve du Mono par l'outil IMET, le Professeur Aristide Téhou a déclaré: « On a le miroir de l'état de gestion de la réserve de biosphère du Mono et on peut apprécier les défis». Le travail de 72h qui s'est fait sur la gestion de cette réserve de 2016 à 2022 a présenté un cycle de gestion avec le premier diagramme qui accorde 63% au contexte, la planification affiche un taux de 42,6 montrant selon le professeur que, la déclinaison du plan de gestion présente des situations parcellaires. Il faut donc travailler à l'améliorer.

Les intrants affichent un très faible taux 13,3%. Et le commentaire qui en découle est que normalement il faut un secrétariat permanent doté d'un budget annuel sécurisé pour la

gestion. Selon le professeur Toussaint Lougbégnon, il faut des mesures de préconisations pour améliorer la gestion de la réserve.

Des potentiels existent qu'il faut exploiter, mais le taux de suivi et recherche sur la réserve qui est de 6,27% invite à une ouverture pour que les chercheurs permettent de disposer de plus de données fiables sur la réserve. Si le tourisme affiche un taux de 25,27%, ceci appelle une action des maires pour développer le tourisme afin d'en tirer meilleur profit. Le score de 52,9% que présente la protection/gestion fait constater que du travail se fait. La relation est à 31,4%, la gestion interne affiche 35% et le changement climatique et service écosystémique est au taux de 12%. Il en résulte qu'il y a très peu de suivi effectué, et très peu de travaux scientifiques, alors que c'est cela qui permet de prendre des décisions. Le rapport final présente un indice de 38,18%.



Et la conclusion que tire le professeur Aristide Téhou est que si on travaille sur les maillons faibles on peut améliorer les scores. Mais l'inquiétude se situe au niveau du budget sécurisé qui est de zéro. Ce qui n'est pas bon. Il faut donc un secrétariat avec un budget sécurisé pour le développement de la réserve. Désormais aussi, toutes les actions, les investissements doivent être capitalisés.

## **Nouvelle vision**

Après les commentaires sur les diagrammes, le Professeur Toussaint Lougbégnon a fait la restitution du diagnostic de gestion, de définition des objectifs de gestion et de planification des mesures de gestion de la réserve de biosphère du Mono. Cela a permis de projeter une vision pour le site à l'horizon 2033. La présentation du Professeur Toussaint Lougbégnon a été un rapport pour permettre de définir et valider la vision. Un atelier similaire démarre le mercredi sur le Plan d'Aménagement et de Gestions (Pag) de la réserve de la basse vallée de l'Ouémé.

*Cell /Com Benkadi*

---

# **Stockage des produits de faune saisis au Bénin: les procédures opérationnelles standardisées validées, pour une gestion plus efficace**

Ce mardi 08 novembre 2022, a eu lieu à la Direction générale des eaux, forêts et chasse (DGEFC), l'atelier de validation des procédures opérationnelles standardisées de gestion des stocks des produits d'espèces sauvages saisis et détenus par le gouvernement de la République du Bénin. C'était en présence des acteurs concernés, douaniers, policiers forestiers, etc, sous les directives du CITES, de la DEFC et de l'ONG Nature Tropicale.



« On a longtemps saisi des produits et on ne sait pas si ces produits reviennent sur le marché ou pas », a déploré Benoît TCHOGOU, représentant du Directeur général de la DGEFC. À l'entame de ses propos, le Chef service contentieux a souhaité la bienvenue aux participants, avant d'attirer leur attention sur l'importance de l'atelier qui les réunit. Selon ce dernier, c'est pour régler ce problème sus soulevé que cet atelier a été initié. « Il ne s'agit donc pas de venir applaudir seulement pour dire, on a validé un document, niet », a-t-il clamé avant d'ajouter qu'il faut plutôt se l'approprier et voir ce qu'il faut amender, « puisque c'est un outil qui va nous permettre de faire la traçabilité des produits saisis ». C'est toute la quintessence de ce document pour lequel il invite les acteurs à passer au crible, tout au long de l'atelier.

Sur la même lancée, Ulysse KOROGONE, Conseiller technique de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), clarifie le contexte d'élaboration du document. « Il y a environ un an, à travers le ministère du cadre de vie et du développement, il a été sollicité l'appui de EPIF (Elephant protection initiative Foundation) pour accompagner le gouvernement du Bénin à mettre en place des procédures visant à assurer la traçabilité et la transparence dans la gestion des produits d'espèces sauvages ». En effet, le gouvernement multipliant

les actions pour la lutte contre la criminalité, saisis d'énormes produits. Et selon le Chef service de la législation de la DGEFC, ces produits ont besoin d'être stockés et gérés de façon transparente afin d'assurer que ces mêmes produits ne retournent plus jamais dans le commerce illégal, comme pour répondre à l'inquiétude de Benoît TCHOGOU. Ainsi, on aboutira à des produits sécurisés et bien gérés. Au gouvernement de décider de la finalité des produits qui, au-delà du stockage, revient à des questions de souveraineté. « Ils peuvent être utilisés à des fins de destruction ou à des fins d'éducation environnementale », martèle Ulysse KOROGONE.



### **Pourquoi la présence de Nature Tropicale à cet atelier ?**

À cette question, Josea Dossou BODJRENOU, Directeur exécutif de Nature Tropicale ONG a apporté des éléments de réponses pointus. À en croire, pendant plusieurs années, Nature Tropicale a bénéficié d'un accord-cadre du ministère en charge du cadre de vie et du développement durable. Dans le cadre

dudit accord, des actions ont été menées pour la lutte contre la criminalité environnementale en général, et faunique en particulier, au Bénin. « Pendant environ six à sept ans, les actions menées ont porté sur la lutte contre le trafic de faune : surtout les espèces intégralement protégées dont l'éléphant et les ivoires qui ont été saisis, les peaux des félins, etc. Ces différents produits ont été gardés dans certains endroits dont les tribunaux, les directions ou inspections forestières... », explique le Directeur de Nature Tropicale, revenant comme ses prédécesseurs au risque qu'ils se retrouvent à nouveau sur le marché. Une question toujours soulevée par la société civile. « C'est ainsi que dans le cadre de notre collaboration avec la DGEFC, qui dirige la gestion de cette problématique, EPIF a accepté accompagner le gouvernement. C'est alors que Nature Tropicale a été associée parce qu'on avait déjà un partenariat avec le gouvernement, et nous conduisons le processus avec la DGEFC », a-t-il expliqué de long en large. Il s'agissait donc pour ces acteurs de se mettre ensemble pour adapter les procédures du Bénin à la procédure reconnue par la CITES. D'où cet atelier de compléments et de validation des procédures opérationnelles standardisées. Place au gouvernement pour la suite.

À noter que ledit document vise à normaliser les procédures de gestion et d'exploitation des produits de la faune stockés dans tous les entrepôts sous le contrôle du Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable du Bénin ; présente les exigences minimales pour la gestion efficace et sécurisée des entrepôts ; et s'applique à tout personnel responsable de la réception, du transport, de la livraison et du stockage des produits de la faune au Bénin.

**Arsène AZIZAHO**

---

# 2e édition Café Biodiversité : Éco-Bénin ONG et la DGEFC engagent les acteurs agricoles à la protection de la biodiversité

Dans le cadre de la réalisation du projet BIODEV2030 qui vise à contribuer aux actions de facilitation et d'engagements pour la biodiversité d'ici à l'horizon 2030, l'ONG Éco-Bénin et la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasses du Bénin en partenariat avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), ont organisé la deuxième édition du Café Biodiversité, le jeudi 16 juin 2022 à Cotonou.



Cette rencontre a réuni une trentaine d'acteurs issus à la fois de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile autour du thème : Biodiversité et agriculture : Impacts des cultures vivrières et du coton sur la biodiversité.

Après le protocole d'ouverture conduit par le Commandant Raoul NOUMONVI, représentant de la DGEFC à l'occasion, Isdeen AKAMBI, Assistant Technique du projet BIODEV2030 à l'ONG Eco-Bénin est passé à une brève présentation du projet BIODEV2030 incluant les défis, la vision et surtout l'approche 3D (Diagnostic, Diffusion, Dialogue) du projet qui force l'admiration.



Plusieurs communications ont meublé le déroulement de ce dialogue entre acteurs. Sareme GEBRE, Consultante Entreprises et Biodiversité pour l'UICN-PACO, dans ses échanges sur la mobilisation des entreprises en Afrique centrale et

occidentale pour la conservation et la valorisation de la biodiversité, a évoqué avec les participants la nécessité pour les entreprises de passer par trois (03) différentes étapes que sont la réaction, la transition et l'intégration. À l'en croire, les activités des entreprises impactent aussi négativement que positivement la biodiversité. Elles dépendent des services écosystémiques avec des coûts et avantages entraînant à leur tour des risques et des opportunités pour les entreprises. Et donc, il faut plus d'engagements au niveau de tous les acteurs pour réduire les impacts sur la biodiversité, laquelle est importante pour notre survie, a-t-elle lancé. Au sujet des impacts de l'agriculture sur la biodiversité au Bénin, le Prof Sylvestre DJAGOUN, Enseignant – Chercheur à la Faculté des Sciences Agronomiques de l'UAC et représentant du Laboratoire d'Écologie Appliquée à l'évènement s'est inquiété de la grande responsabilité du secteur agricole dans la perte de la biodiversité au Bénin. À titre illustratif, le scientifique a démontré, sur la base des études réalisées, les proportions galopantes des champs de coton et de cultures vivrières dans certaines forêts classées. C'est pourquoi, propose-t-il, grâce à l'outil STAR, les entreprises peuvent non seulement rendre compte de l'impact de leurs activités par rapport à la conservation, mais aussi, fixer des seuils à atteindre en matière de réduction des impacts. Il n'a pas manqué d'appeler les différents acteurs en présents à un sursaut d'engagement afin de protéger la Biodiversité au Bénin. À son tour, Orou Dèkè GONROUODOBOU, Responsable de la cellule d'appui et de suivi du projet de Transition Agro-écologique dans les Zones Cotonnières du Bénin (TAZCO) a partagé avec les participants les expériences d'engagement du secteur privé dans la Gestion Durable des Terres. Plusieurs mesures de gestion durable des terres ont été développées et approfondies. Au nombre de celles-ci se trouvent, l'agroforesterie, l'agriculture de conservation, la gestion de la fertilité des sols ont été développées et approfondies. Il a, dans sa communication, démontré comment l'Association Interprofessionnel du Coton fait la promotion

des pratiques agroécologiques dans la production du coton à travers l'intensification agroécologique. Une pratique qui se trouve être la meilleure solution pour augmenter la production nationale du coton sans étendre les superficies et la maintenir durablement.



Une prouesse, bien appréciée par Gauthier AMOUSSOU, Coordonnateur National de Eco-Bénin, qui a suggéré à l'Association Interprofessionnelle du Coton, la mise en œuvre d'un dispositif d'encouragement des acteurs qui promeuvent ces pratiques agroécologiques. Les travaux de groupe et les diverses discussions qui ont suivis, ont permis aux différents

acteurs de s'accorder sur les méthodes de conciliation de la biodiversité avec l'agriculture, en particulier la culture du coton et de celle vivrière.

***Une agriculture respectueuse de l'environnement appelée de tous les vœux.***

Pour Charles GNANGASE, Directeur Exécutif de la Fédération des Unions des Producteurs du Bénin, cette rencontre a été très édifiante. Convaincu de l'enjeu, il a promis œuvrer avec ses pairs dans cette dynamique afin que les pratiques agroécologiques soient mises à grande échelle. Quant à Placide Suzanne Elise TAMA, Directrice Exécutive de l'ONG AFVA, elle reste convaincue de la prise en compte par les différents acteurs indexés les recommandations énumérées.

Encore faut-il rappeler qu'au nombre de ses recommandations de c se trouvent l'engagement et l'accompagnement de l'État dans l'agriculture bio ou écologique. L'adoption des mesures réglementaires pour cadrer l'expansion agricole. La suscit

ation des dialogues entre acteurs faitières (Bio) et sociétés privées demandeuses. Il a été également recommandé d'encourager les entreprises à initier des études de Références en utilisant l'outil STAR pour connaître l'état de la biodiversité dans leurs écosystèmes. C'est donc sur cette note d'espoir de voir se concrétiser très prochainement les différentes recommandations que la deuxième édition du Café Biodiversité s'est achevée.

***Espérance OKOSSI***